



10

ENGAGEMENTS

POUR PRÉPARER

**LE DÉPARTEMENT
DE 2025**

Janvier 2017

Groupe de Gauche de l'Assemblée des Départements de France

10 ENGAGEMENTS POUR PRÉPARER LE DÉPARTEMENT DE 2025

Depuis mai 2012, plusieurs destinées ont été imaginées pour les conseils départementaux. Finalement en 2017 leur rôle d'échelon de proximité de l'action publique locale indispensable à l'équilibre des territoires et la cohésion sociale de notre pays aura été reconnu et renforcé.

Ce quinquennat aura été l'occasion de changements et de clarification pour les collectivités territoriales même si nous ne sommes pas encore au bout du chemin de la décentralisation.

Pour nous, élus départementaux de gauche, ce quinquennat aura surtout été l'occasion de réaffirmer clairement des principes fondamentaux :

D'abord, la parité. Oui, le nouveau mode de scrutin départemental est une réussite. Il a permis d'atteindre la parité intégrale dans les assemblées départementales, de renouveler les profils de leurs élus, plus jeunes, plus proches de la sociologie de notre population tout en conservant leur ancrage territorial. Un véritable renouvellement attendu s'est engagé au bénéfice de la vie démocratique de notre pays.

Ensuite, l'opposition au conseiller territorial. Oui, ce schéma est destructeur pour la démocratie locale. La version de 2010 l'était déjà, celle de 2017, avec désormais de grandes régions, provoquerait incontestablement un éloignement des élus de leur territoire au détriment de ce qui fait la force du département, sa proximité. Pis encore, en concentrant les pouvoirs régionaux et départementaux dans les mains d'une poignée d'élus, c'est la force de la démocratie représentative qui serait directement remise en cause. Il ne faut pas avoir peur de la démocratie locale. Depuis 30 ans les départements ont fait la preuve de leur efficacité dans la gestion innovante et proche de nos concitoyens des politiques publiques gérées auparavant par l'Etat.

Enfin, la libre administration des collectivités. Oui, elle est garante de la décentralisation. Toute entrave à celle-ci est un casus belli du contrat de confiance républicain qui existe entre les citoyens et leurs élus mais aussi entre les collectivités et l'Etat. Aucun prétexte ne doit conduire à une telle situation que les droits fondamentaux de la République préserve.

Dès 2017, une nouvelle page devra s'écrire pour les collectivités territoriales. Les conseils départementaux, parce qu'ils sont composés de femmes et d'hommes ancrés dans un territoire qu'ils connaissent, au contact de leur habitants et capables d'intégrer une vision départementale dépassant leur canton, ont toujours su répondre aux enjeux de la modernisation.

A la veille du rendez-vous démocratique de 2017, nous, élus de gauche des départements, souhaitons rappeler notre volonté de continuer à innover, à développer, à rendre accessibles des politiques publiques de proximité, à moderniser les territoires de nos départements de métropole et d'outre-mer en formulant clairement ce qui nous semble être les 10 engagements fondamentaux que doit porter notre candidat à l'élection présidentielle pour dessiner et affirmer l'avenir des départements à l'horizon 2025.

RÉINVENTER UN VIVRE ENSEMBLE SOLIDAIRE ET CITOYEN

Nous croyons en la solidarité, celle des citoyens et celle des institutions, pour offrir à chacun les outils de l'émancipation et de l'autonomie.

1 Affirmer que la pérennité du modèle social français repose également sur le rôle essentiel du département comme garant des politiques publiques de solidarités.

Les départements sont les acteurs majeurs de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables dans les territoires. Cette réalité et cette expertise doivent être reconnues et affirmées. Pour préserver la cohésion sociale et la mise en œuvre de la solidarité responsable du modèle social français, les départements doivent bénéficier du cadre et des moyens nécessaires à l'exercice d'une responsabilité qu'ils sont seuls à vouloir et pouvoir exercer.

2 Proposer une solution durable au financement des minimas sociaux, dont les 3 allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), qui doit reposer sur la solidarité nationale tout en corrigeant l'iniquité de l'effort jusqu'ici effectué par chaque département pour les assumer.

Depuis la décentralisation du RMI devenu RSA les départements supportent, chaque année davantage, le poids croissant des allocations individuelles de solidarité. Cette hausse non maîtrisable, car relevant de critères d'attribution fixés par l'État, et non compensée (notamment du RSA) a conduit certains départements à réduire d'autres politiques publiques tout aussi indispensables pour leur territoire afin de repousser l'impasse budgétaire. Par ailleurs, faire reposer le financement du RSA sur les finances locales revient à accroître l'iniquité entre les départements qui n'ont pas tous le même potentiel fiscal et financier et ne sont pas tous confrontés aux mêmes réalités économiques et sociales. Cela revient à faire reposer la solidarité pour les plus en difficultés sur les moins favorisés. Une solution doit être trouvée qui peut passer par l'affectation d'une recette dynamique équitablement répartie.

3 Proposer la création d'une allocation de solidarité unique et universelle financée nationalement qui fusionnerait les minimas sociaux, faisant écho au rapport de Christophe SIRUGUE.

Pour faire face à la complexité des droits existants, trop souvent incompris et non sollicités par celles et ceux qui pourraient en bénéficier, il est nécessaire de simplifier et de clarifier l'accès au droit fondamental à la solidarité nationale hérité du conseil national de la résistance. L'idée d'une départementalisation des critères d'attribution et de distribution des minimas sociaux qui germe chez certains est inacceptable. Au contraire, il est important de renforcer l'universalité de ces droits et d'assurer l'égalité territoriale de cet accompagnement. Pour cela, la création d'une allocation de solidarité unique universelle accessible dès 18 ans et tout au long de la vie semble être une perspective incontournable qui permettra de poser la première pierre d'une réinvention des solidarités.

4 Réinventer les solidarités locales en confortant l'évolution progressive de l'action sociale vers une action globale intégrant les collectivités, les associations, les entreprises et les citoyens.

Il est nécessaire de construire une articulation nouvelle des solidarités reposant sur une solidarité des droits garantie par l'État, garante d'un égal accès sur l'ensemble du territoire et tout au long de sa vie dans le cadre d'un engagement réciproque entre l'État et chaque citoyen, ainsi qu'une solidarité des engagements s'appuyant sur les ressources locales des territoires, des collectivités territoriales, des travailleurs sociaux, des associations, des entreprises et bien sûr des citoyens.

5 Affirmer que les politiques sociales sont un investissement d'avenir indispensable et un vecteur de développement local qui ne doivent pas être considérées comme un consommable et ses bénéficiaires comme des consommateurs.

Alors qu'un discours stigmatisant et de rupture envahit les médias et certains responsables politiques, il est impératif de renouer avec un discours positif et dynamique qui illustre la réalité de ce que sont les politiques sociales. Assurer la santé sociale, l'émancipation individuelle et l'autonomie de chaque citoyen ne peut être mesuré comptablement. Ces politiques doivent permettre de construire un avenir stable pour chacun. Elles sont une opportunité pour les bénéficiaires comme pour les acteurs et les entreprises locales qui s'inscrivent dans des démarches de formation, d'accompagnement et d'inclusion sociale.

FAIRE LE PARI DU DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES

Nous croyons au développement équilibré entre les territoires et nous refusons de différencier départements ruraux et départements urbains. A quelques rares exceptions, chaque département connaît une part de ruralité et les problématiques qui y ont trait. Elles sont diverses, plus ou moins appuyées, mais elles existent.

1 Affirmer la nécessité d'une présence du Département sur tout le territoire.

Seul le département est aujourd'hui en mesure de garantir l'équilibre entre les territoires et leurs spécificités. Les départements et les métropoles doivent coopérer pour favoriser l'irrigation des dynamiques de développement urbain vers les bassins de vie plus ruraux. Cette péréquation est un enjeu essentiel pour lutter contre le sentiment de relégation des territoires ruraux.

2 Affirmer le rôle incontournable du Département pour assurer la lutte contre toute forme d'exclusion territoriale, sociale et citoyenne.

Les départements sont un échelon de proximité, répondant aux réalités des territoires. Ils permettent d'assurer chaque jour des services publics sur l'intégralité de leur territoire afin de répondre aux attentes et aux besoins sociaux, associatifs, culturels et économiques. Ce sont tous les stades de la vie et tous les types de territoires qui sont couverts et accompagnés par les politiques départementales. C'est le cas des communes et des EPCI que le département accompagne via l'ingénierie territoriale indispensable au développement de projets complexes dépassant les moyens locaux. C'est aussi le cas des associations, qu'elles soient sociales, environnementales, culturelles, des clubs sportifs amateurs ou de haut niveau. C'est un lien permanent entre la République et les individus.

3 Renforcer le rôle central du Département au regard de l'enjeu républicain et citoyen de l'accessibilité des services (marchands et non marchands) au public.

Déjà impliqué dans cette dynamique, les départements sont les seuls acteurs à pouvoir assurer une juste répartition des services publics sur leur territoire en évitant les doublons inutiles et les carences inacceptables. Ils sont les seuls à pouvoir identifier précisément les besoins de ces territoires et accompagner les petites communes et intercommunalités afin de leur permettre de proposer les services marchands et non marchands indispensables à la vie locale. Un dispositif renforcé dont les départements pourraient être les garants doit être imaginé et accompagné de moyens pour définir un niveau minimum de service et un temps minimum d'accès pour chacun d'entre eux.

4 Accélérer l'action en faveur du THD et faciliter les transformations et expérimentations liées à l'apport du numérique dans les territoires.

L'accès à internet doit devenir un droit incontournable. Le plan numérique du quinquennat était une première étape, il est nécessaire de l'accélérer et de miser sur les technologies d'avenir en adaptant les outils de diffusion du très haut débit aux territoires notamment via la 4G et demain la 5G. La révolution numérique nécessite également une révolution des approches et des usages. Les départements parce qu'ils ont la capacité d'appréhender localement et globalement les territoires doivent être des ressources pour accompagner leurs mutations (télétravail, sites connectés, stockage et gestion des données) en devenant des portes d'entrée et des serveurs numériques des territoires.

5 Proposer un plan de développement équilibré des territoires déployant notamment des dispositions dédiées aux territoires isolés urbains comme ruraux au regard des enjeux d'avenir.

Le défi est d'engager une dynamique productive au sein et entre les territoires urbains et ruraux répondant aux enjeux de demain comme les changements de modes de consommation, la transition énergétique et l'impérative préservation environnementale. Pour cela, un grand plan de développement équilibré des territoires doit être imaginé et déployé à l'échelle départementale entre l'Etat, les collectivités, la société civile et les entreprises afin de mettre en place des dispositifs qui permettront de soutenir les interactions entre les centres économiques et culturels que constituent les métropoles ou les zones urbaines et les centres touristiques, agricoles, environnementaux et résidentiels que constituent les zones périurbaines et rurales. Le département avec sa capacité d'appréciation équilibrée du territoire, doit être au cœur de ce plan afin d'en définir les priorités, de permettre un développement raisonné articulé autour de nouveaux modes de développement et de consommation tout en garantissant le respect de l'environnement.

RECONSTRUIRE LA CONFIANCE ENTRE LES CITOYENS, LES ÉLUS ET LES COLLECTIVITÉS

Nous croyons en la nécessité de renforcer la confiance en la décentralisation et d'accentuer le recours à la démocratie locale.

Après deux quinquennats de réformes des collectivités territoriales, le temps est venu de laisser les territoires s'approprier leurs nouveaux périmètres et leurs nouvelles compétences. Le temps est également venu de renforcer les services publics indispensables qu'elles délivrent chaque jour et qui sont, pour les départements comme les communes, les garants du socle républicain et de la cohésion sociale et nationale. L'enjeu des années à venir n'est pas d'engager une nouvelle démarche d'économies, mais au contraire, une nouvelle période de soutien l'action publique dans les territoires.

1982 et 2004 furent le temps de la décentralisation, 2014 et 2015 celui de la clarification, 2017 doit ouvrir une étape de simplification des modes de fonctionnement de l'action locale (des procédures, des initiatives, des partenariats, des normes, etc.) afin de poursuivre l'affirmation de la confiance réciproque de l'État et des collectivités. Après avoir été descendante, la décentralisation doit désormais se poursuivre horizontalement, laissant les spécificités des territoires s'exprimer pour atteindre plus d'efficacité.

2017 doit également permettre une affirmation de la confiance démocratique nécessaire à l'épanouissement de la République. Pour cela les collectivités territoriales doivent s'approprier pleinement tous les mécanismes de démocratie locale (budgets participatifs, référendums locaux, jurys citoyens).

Les départements en métropole et en outre-mer ont toujours su relever le défi de la modernisation et de l'innovation. Nous sommes convaincus que si le ou la prochain-e Président-e de la République et le prochain Gouvernement en ont la volonté, les départements seront d'ici 2025 des exemples dans leur capacité à accompagner, à développer et à animer leur territoire, à renouer pleinement la confiance avec les citoyens et à permettre à chacun de grandir sereinement, vivre décemment, et vieillir dignement quel que soit son lieu de vie.

Groupe de Gauche de L'Assemblée des Départements de France

A propos du Groupe de Gauche de l'ADF :

Le Groupe de gauche de l'ADF réunit les président-e-s de départements de gauche et de collectivités à compétences départementales (P.S., P.R.G., P.C. et divers gauche) adhérents de l'Assemblée des départements de France.

Il est présidé par André Viola, président du Conseil départemental de l'Aude.

L'Assemblée des Départements de France, association pluraliste, remplit une triple mission :

- représenter les départements auprès des pouvoirs publics ;
- être un centre de ressources permanent pour les conseils départementaux ;
- offrir aux élus et aux techniciens départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.